Décision n° 2026-1959
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 19 octobre 2026
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l'Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du 19 février 2025 portant délégation de signature pour les actes se rapportant au fonctionnement de l'Autorité ou à l'exécution de ses décisions ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 19 octobre 2026,

Pour la Présidente et par délégation

Franck TARRIER
Directeur Mobile et Innovation

Annexe à la décision n° 2026-1959
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 19 octobre 2026

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199802106	LE CHRISTIANA	73 BELLENTRE	1 VHF
200200413	COMMUNE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC	10 LA CHAPELLE ST LUC	3 VHF
200900336	TIRAGE RACCORDEMENT CONDEEN	02 CONDE EN BRIE	1 UHF
201201363	SKI MORBIER BELLEFONTAINE MOREZ	39 MORBIER	1 VHF
201501235	BOUYGUES CONSTRUCTION MATERIEL	92 BOULOGNE BILLANCOURT	1 UHF
202200323	INORIX	18 SAINT DOULCHARD	2 UHF
202302904	GCC	92 BOULOGNE BILLANCOURT	4 UHF
202303221	SOLUMAT	75 PARIS 8	3 UHF
202402901	EIFFAGE CONSTRUCTION RESIDENTIEL ET FONCTIONNEL	94 VITRY SUR SEINE	4 UHF
202500286	EIFFAGE CONSTRUCTION SUD-EST	13 PORT DE BOUC	2 UHF
202501783	EIFFAGE CONSTRUCTION HABITAT	93 AULNAY-SOUS-BOIS	2 UHF
202502289	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	29 BREST	3 UHF
202502687	EIFFAGE CONSTRUCTION RHONE LOIRE	69 MEYZIEU	3 UHF
202602591	DENNI LEGOLL	67 GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	2 UHF
202603279	APPLICATION ELECTRONIQUE SYSTEME	78 BOIS-D'ARCY	2 UHF